

**\*\* Étiquette de contenant \*\***



**CONVINTRO<sup>MD</sup> MAÏS**

|        |    |    |           |
|--------|----|----|-----------|
| GROUPE | 12 | 27 | HERBICIDE |
|--------|----|----|-----------|

**HERBICIDE EN SUSPENSION**

**POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE ET LE MAÏS DE SEMENCE  
POUR VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE  
SEULEMENT**

**AGRICOLE**

**PRINCIPE ACTIF :**

|                    |         |
|--------------------|---------|
| diflufénican ..... | 257 g/L |
| isoxaflutole.....  | 180 g/L |

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035% et du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agents de conservation.

**N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION : 35118– LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION**

**CONTENU NET : 1 L à vrac**

**Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847**

*www.cropscience.bayer.ca*

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, AB T2C 3G3

**En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro  
1-800-334-7577 (24 heures par jour).**

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**MODE D'EMPLOI :** Se référer au livret fourni avec ce contenant.

**MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut irriter les yeux. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation. **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) :** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements.

**Recommandations de sécurité à l'intention de l'utilisateur :** Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le pesticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres. Retirer l'ÉPI immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres. Obtenir rapidement des soins médicaux en cas d'empoisonnement.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

**NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

**Note :** Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin des renseignements supplémentaires sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consulter le site [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca).

**PREMIERS SOINS :** **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. **NE RIEN** administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :** Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

**ENTREPOSAGE :** Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec de manière à prévenir la contamination croisée avec des autres pesticides, semences et les engrais. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. NE PAS entreposer à la lumière directe du soleil. NE PAS entreposé sous le point de congélation. NE PAS permettre un entreposage prolongé à des températures supérieures à 40 °C. NE PAS utiliser ni entreposer dans la maison ou à proximité.

## ÉLIMINATION

### ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**CONTENANT RÉUTILISABLE :** NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**CONTENANT POUVANT ÊTRE REMPLI POUR L'UTILISATEUR PAR LE DISTRIBUTEUR/DÉTAILLANT :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONVINTRO<sup>MD</sup> est une marque déposée de Bayer.

240813

**\*\* Étiquette de livret \*\***



**CONVINTRO<sup>MD</sup> MAÏS**

|        |    |    |           |
|--------|----|----|-----------|
| GROUPE | 12 | 27 | HERBICIDE |
|--------|----|----|-----------|

**HERBICIDE EN SUSPENSION**

**POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE ET LE MAÏS DE SEMENCE  
POUR VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE  
SEULEMENT**

**AGRICOLE**

**PRINCIPE ACTIF :**

diflufénican ..... 257 g/L  
isoxaflutole.....180 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035% et du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agents de conservation.

**Nº D'HOMOLOGATION : 35118 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION**

**CONTENU NET : 1 L à vrac**

**Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847**

*www.cropscience.bayer.ca*

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, AB T2C 3G3

**En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro  
1-800-334-7577 (24 heures par jour).**

| <b>Table des matières :</b>                     |   | <b>Numéro de section</b> |
|---|---|--------------------------|
| <b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>                  | AVIS À L'UTILISATEUR                                    | 1                        |
|   | LE PRODUIT  | 2                        |
| <b>SÉCURITÉ ET MANUTENTION</b>                  | MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS     | 3                        |
|   | PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES         | 4                        |
|   | MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES                        | 5                        |
|   | ENTREPOSAGE   | 6                        |
|   | ÉLIMINATION   | 7                        |
| <b>MODE D'EMPLOI</b>                            | CULTURES ET MAUVAISES HERBES                            | 8                        |
|   | CULTURES ET PÉRIODES DU TRAITEMENT                      | 8.1                      |
|   | DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES       | 8.2                      |
|   | MÉLANGES EN CUVE  | 8.3                      |
|   | INSTRUCTIONS ET PRÉCAUTIONS D'APPLICATION               | 9                        |
|   | RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE      | 9.1                      |
|   | ÉPANDAGE AU SOL   | 9.2                      |
|   | CULTURES DE ROTATION ET ESSAI BIOLOGIQUE SUR LE TERRAIN | 9.3                      |
|   | INSTRUCTIONS DE MÉLANGE                                 | 10                       |
|   | NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR                              | 11                       |
| RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE | 12  |                          |

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### SECTION 1 : AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### SECTION 2 : LE PRODUIT

CONVINTRO<sup>MD</sup> MAÏS est un herbicide sélectif qui supprime des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées importantes dans le maïs de grande culture (cultivé pour le grain et l'ensilage) et le maïs de semence. CONVINTRO MAÏS peut être appliqué en pré-semis ou en pré-levée du maïs de grande culture.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### SECTION 3 : MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

**MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut irriter les yeux. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation.

#### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) :

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements.

**Recommandations de sécurité à l'intention de l'utilisateur :** Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le pesticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres. Retirer l'ÉPI immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres. Obtenir rapidement des soins médicaux en cas d'empoisonnement.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

**NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

**Note :** Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin des renseignements supplémentaires sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consulter le site [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca).

#### **SECTION 4 : PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

##### **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. NE RIEN administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

#### **SECTION 5 : MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

|                                |
|--------------------------------|
| <b>SECTION 6 : ENTREPOSAGE</b> |
|--------------------------------|

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec de manière à prévenir la contamination croisée avec des autres pesticides, semences et les engrais. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. NE PAS entreposer à la lumière directe du soleil. NE PAS entreposé sous le point de congélation. NE PAS permettre un entreposage prolongé à des températures supérieures à 40 °C. NE PAS utiliser ni entreposer dans la maison ou à proximité.

|                                |
|--------------------------------|
| <b>SECTION 7 : ÉLIMINATION</b> |
|--------------------------------|

**ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'y aller porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**CONTENANT RÉUTILISABLE :** NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**CONTENANT POUVANT ÊTRE REMPLI POUR L'UTILISATEUR PAR LE DISTRIBUTEUR/DÉTAILLANT :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.



## MODE D'EMPLOI

---

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

### ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation n'est pas requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

#### Zones tampons de pulvérisation

| Méthode d'épandage             | Culture | Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un : |             |   |             |                     |
|--------------------------------|---------|---|-------------|---|-------------|---------------------|
|                                |         | Habitat d'eau douce d'une profondeur de :                                     |             | Habitat estuarien/marin d'une profondeur de : |             | Habitat Terrestre : |
|                                |         | Moins de 1 m  | Plus de 1 m | Moins de 1 m                                  | Plus de 1 m |                     |
| Pulvérisateur Agricole (moyen) | Maïs    | 5   | 3           | 1   | 1           | 15                  |

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site [Canada.ca](http://Canada.ca).

**8.1 CULTURES ET PÉRIODES DU TRAITEMENT****MAÏS DE GRANDE CULTURE (CULTIVÉ POUR LE GRAIN ET L'ENSILAGE) ET LE MAÏS DE SEMENCE**  
**Ne pas utiliser sur le maïs sucré et le maïs à éclater.**

- CONVINTRO MAÏS peut être appliqué soit seul ou en mélange avec certains autres herbicides homologués et recommandés.
- CONVINTRO MAÏS peut être appliqué **comme traitement de pré-semis en surface ou de pré-levée du maïs.**
- CONVINTRO MAÏS peut être utiliser **dans tous les systèmes de travail du sol (p. ex. semis direct, travail réduit et en travail conventionnel du sol).**
- Les semences de maïs doivent être semé à au moins 4 cm de profondeur.
- La tolérance à CONVINTRO MAÏS n'a pas été testée pour toutes les lignées consanguines de maïs de semence. L'utilisation de ce produit sur le maïs de semence doit être approuvée par l'entreprise de maïs de semence sous-traitante et doit respecter les instructions fournies par le sous-traitant.

**Traitement de pré-semis/ pré-levée en surface :**

Appliquer CONVINTRO MAÏS seul ou en mélange avec les produits d'association recommandées peut être utilisé pour un traitement généralisé jusqu'à 14 jours avant le semis ou dans les 3 jours après le semis et avant la levée de la culture. Ne pas effectuer les traitements lorsque les plantules ont commencé à fendiller le sol ou à lever; cela peut entraîner de graves dommages à la culture. À défaut de refermer le sillon des semences, l'herbicide appliqué risque d'entrer directement en contact avec les semences et de causer des dommages. Après un traitement de de pré-semis en surface, si possible, NE PAS déplacer le sol traité à côté du rang ou déplacer du sol non traité à la surface au moment du semis, car l'efficacité de l'herbicide pourrait être réduite. CONVINTRO MAÏS peut être appliquer en mélange en cuve pour supprimer les mauvaises herbes supplémentaires.

CONVINTRO MAÏS supprimera les petites mauvaises herbes levées (jusqu'à 5 cm de hauteur). Si des mauvaises herbes plus larges sont présentes au moment de l'application, CONVINTRO MAÏS peut être mélangé en cuve avec les herbicides non-sélectifs homologués. Consulter la section sur les mélanges en cuve de cette étiquette pour plus d'informations.

**APPLICATION AVEC DE L'EAU OU UNE SOLUTION D'AZOTE COMME SUPPORT DE DILUTION :**

- Pour les traitements en pré-semis de surface (jusqu'à 14 jours avant le semis) et en pré-levée, l'engrais liquide pour bouillie (solution d'azote) peut remplacer l'eau comme support, partiellement ou en totalité.
- S'assurer de la compatibilité en combinant tous les ingrédients dans un petit récipient dans les mêmes proportions que pour l'usage prévu. Si des signes d'incompatibilité se manifestent, NE PAS utiliser ce mélange pour l'application. Les signes d'incompatibilité apparaissent habituellement 5 à 15 minutes après le mélange.

**Se référer à la Section 9 pour les instructions d'application et limites d'emploi supplémentaires.**

## 8.2 TAUX D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Le CONVINTRO MAÏS appliqué comme traitement de pré-semis en surface ou de pré-levée à raison de **292 à 585 mL/ha** conformément aux recommandations sur l'étiquette permettra la suppression des espèces de mauvaises herbes suivantes :

| MAUVAISES HERBES <sup>1,2</sup>  | TAUX D'APPLICATION/Niveau de suppression  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échinochloa pied-de-coq*</li> <li>• Digitale astringente</li> <li>• Digitale sanguin</li> <li>• Sétaire verte (répression)*</li> <li>• Panic capillaire</li> <br/> <li>• Chénopode blanc</li> <li>• Petite herbe à poux</li> <li>• Pissenlit (plantule)</li> <li>• Morelle noire de l'Est</li> <li>• Plantain (plantule)</li> <li>• Laiteron potager</li> <li>• Laiteron rude</li> <li>• Abutilon</li> <li>• Moutarde des champs</li> <li>• Vélar fausse-girolée</li> <li>• Amarante à racine rouge</li> <li>• Amarante verte</li> <li>• Amarante tuberculée</li> <li>• Amarante de Palmer</li> </ul> | <p>Appliquer au moins 292 mL CONVINTRO MAÏS /ha pour une suppression des mauvaises herbes étiquetées en début de saison. Les doses les plus bas ne sont recommandés que pour une faible concurrence exercée par les mauvaises herbes et lorsqu'un système de contrôle des mauvaises herbes à deux passes est prévu avec un autre herbicide homologué en postlevée.</p> <p>Appliquer au moins 438 mL CONVINTRO MAÏS /ha pour une suppression pendant toute la saison.</p> <p>*Appliquer 585 mL CONVINTRO MAÏS/ha pour la suppression pendant toute la saison d'échinochloa pied-de-coq et sétaire verte.</p> <p>Utiliser des doses les plus élevées dans la plage étiquetée pour la suppression plus uniforme et résiduelle plus long.</p> |
| <p><sup>1</sup> y compris les mauvaises herbes levées jusqu'à 5 cm de hauteur.</p> <p><sup>2</sup> comprend les biotypes résistants à ALS/SU (groupe 2), au microtubule (groupe 3), à l'auxine (groupe 4), aux triazines (groupe 5), au glyphosate (groupe 9), à l'enzyme PPO (groupe 14), aux acétamides (groupe 15), ainsi que les biotypes d'espèces d'amarante étiquetées résistants aux inhibiteurs de l'enzyme HPPD (groupe 27).</p> <p>Les traitements CONVINTRO MAÏS sont plus efficaces pour la suppression des mauvaises herbes lorsque des précipitations suffisantes sont reçues dans les 14 jours suivant l'application.</p>      |   |

## 8.3 MÉLANGES EN CUVE :

Pour la suppression des mauvaises herbes homologuées pour CONVINTRO MAÏS seul ainsi que d'autres mauvaises herbes, CONVINTRO MAÏS peut être mélangé en cuve avec l'un des herbicides suivants. Consulter les étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions et les mises en garde non-spécifiées sur cette étiquette. À moins qu'une interdiction ne soit indiquée sur la présente étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement généralisé ou en bande latérale.

**CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS D'ASSOCIATION POUR CONNAÎTRE TOUTES LES DIRECTIVES ET RESTRICTIONS. TOUJOURS UTILISER LES DIRECTIVES LA PLUS RESTRICTIVE SUR LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS UTILISÉS DANS LE MÉLANGE.**

## MÉLANGES EN CUVE RECOMMANDÉS

### SUPPRESSION EN DEBUT DE SAISON SEULEMENT

| PRODUITS  | DOSE D'EMPLOI                                      | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES  |
|---|--|--|
| <p>CONVINTRO MAÏS<br/>+<br/>Herbicide Aatrex Liquide 480</p> <p><b>SUPPRESSION EN DEBUT DE SAISON SEULEMENT</b></p> | <p>Minimum de<br/>292 mL/ha<br/>+<br/>1,1 L/ha</p> | <p>Mauvaises herbes supprimées par CONVINTRO MAÏS seul, plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Panic d'automne</li> <li>• Renouée persicaire</li> <li>• Panic millet</li> <li>• Renouée liseron</li> <li>• Sétaire glauque</li> </ul> |

#### OBSERVATIONS

- Pour la suppression des mauvaises herbes en début de saison seulement pendant la phase critique d'établissement de la culture et doit être utilisé dans un programme de gestion des mauvaises herbes avec un traitement herbicide en post-levée.
- Surveiller les espèces et les stades de croissance des cultures échappées afin de mieux choisir un traitement herbicide en post-levée.
- Ce mélange en cuve peut être appliqué comme traitement en pré-semis de surface (jusqu'à 14 jours avant le semis) ou en pré-levée sur le maïs de grande culture et le maïs de semence\*.

### SUPPRESSION PENDANT TOUTE LA SAISON

| PRODUITS   | DOSE D'EMPLOI                                       | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES   |
|--|---|---|
| <p>CONVINTRO MAÏS<br/>+<br/>Herbicide Aatrex Liquide 480</p> | <p>Minimum de<br/>438 mL/ha<br/>+<br/>1,67 L/ha</p> | <p>Mauvaises herbes supprimées par CONVINTRO MAÏS seul, plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouée persicaire</li> <li>• Renouée liseron</li> <li>• Sétaire glauque</li> </ul>   |
|  | <p>585 mL/ha<br/>+<br/>2,21 L/ha</p>                | <p>Mauvaises herbes supprimées par CONVINTRO MAÏS seul, plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Panic d'automne</li> <li>• Renouée persicaire</li> <li>• Panic millet</li> <li>• Renouée liseron</li> <li>• Sétaire glauque</li> <li>• Grande herbe à poux**</li> <li>• Érigéron du Canada**</li> </ul> <p>** Comprend les biotypes résistant aux glyphosate (groupe 9)</p> |

#### OBSERVATIONS

- Ce mélange en cuve peut être appliqué comme traitement en pré-semis de surface (jusqu'à 14 jours avant le semis) ou en pré-levée sur le maïs de grande culture et le maïs de semence\*.

**\*NOTE:** La tolérance au mélange en cuve de CONVINTRO MAÏS+Herbicide Aatrex Liquide 480 n'a pas été testée pour toutes les lignées consanguines de maïs de semence. L'utilisation de ce produit doit être approuvée par l'entreprise de maïs de semence sous-traitante et doit respecter les instructions fournies par le sous-traitant.

**CONVINTRO MAÏS** peut être appliqué en mélange en cuve avec les herbicides suivants conformément aux taux étiquetés pour la suppression des mauvaises herbes supplémentaires :

| Produit d'association   | Culture   | Période d'application             |
|---|---|-----------------------------------|
| Herbicide Liquide Roundup WeatherMAX avec la Technologie Transorb 2 | Maïs de grande culture (cultivé pour le grain, ou l'ensilage) et le maïs de semence | Pré-semis en surface ou pré-levée |
| Roundup Transorb HC Herbicide Liquide                               | Maïs de grande culture (cultivé pour le grain et ensilage)                          |                                   |
| R/T 540 Herbicide Liquide   |   |                                   |
| CO-OP Vector 540 Herbicide Liquide                                  |   |                                   |
| Herbicide Roundup Xtend 2 avec la Technologie VaporGrip             |   |                                   |
| Herbicide Aatrex Liquide 480  | Maïs de grande culture (cultivé pour le grain et ensilage)                          | Pré-levée                         |
| XtendiMax 2 avec Technologie VaporGrip                              |   |                                   |

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca) ou au 1-888-283-6847 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

## **SECTION 9 : DIRECTIVES ET PRÉCAUTIONS D'APPLICATION**

### **9.1 RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE**

- NE PAS effectuer plus d'une application sur le maïs par saison de croissance.
- NE PAS utiliser sur le maïs à éclater et le maïs sucré.
- NE PAS appliquer sur les cultures levées.

- Les traitements CONVINTRO MAÏS sont plus efficaces pour la suppression des mauvaises herbes lorsque des précipitations suffisantes ou l'irrigation par aspersion sont reçues dans les 14 jours suivant l'application.
- Lorsqu'il est activé par l'eau de pluie ou l'irrigation par aspersion, CONVINTRO MAÏS supprime les plantules de mauvaises herbes sensibles mesurant jusqu'à 5 cm de hauteur.
- NE PAS effectuer d'irrigation par submersion pour appliquer ou activer CONVINTRO MAÏS.
- Le temps très sec peut nuire à une suppression appropriée des mauvaises herbes.
- La suppression résiduelle des mauvaises herbes risque d'être moins efficace lorsqu'on procède avec les traitements dans des champs contenant beaucoup de résidus de culture et/ou de mauvaises herbes.
- Semer le maïs à une profondeur d'au moins 4 cm. À défaut de refermer le sillon des semences, l'herbicide appliqué risque d'entrer directement en contact avec les semences et de causer des dommages.
- Dans des conditions non favorables, un blanchiment peut se produire sur les semis de maïs et/ou un jaunissement temporaire de quelques feuilles de maïs sans effet négatif sur la maturité ou le rendement des cultures. Ces conditions comprennent le temps froid, des averses abondantes peu de temps après l'application, une humidité excessive et/ou des sols compactés. Les symptômes sont très visibles lorsque des doses excessives sont appliquées, notamment dans le cas de chevauchement des passages du pulvérisateur.
- Un traitement inégal comme le chevauchement des fauchées, variation de la vitesse d'avancement, pulvérisation pendant les virages en bout de champ, etc., peut endommager les cultures et accroître les risques de dommages aux cultures subséquentes.
- Éviter le recoupement de pulvérisation; fermer la rampe de pulvérisation lors des démarrages, des virages, des ralentissements ou des arrêts, afin de prévenir les dommages aux cultures résultant d'une application excessive.
- NE PAS appliquer CONVINTRO MAÏS sur le maïs de grande culture cultivé dans des sables loameux ou des sols sablonneux ni dans des sols comportant moins de 2 % de matière organique.
- Suivre les directives de la section 8 relativement à la dose et à la période d'application appropriées.
- Le contact de CONVINTRO MAÏS par suite de dérive ou d'une contamination du réservoir peut causer de graves dommages aux autres cultures. La gestion prudente de la dérive de pulvérisation et du nettoyage du réservoir est nécessaire (consulter la section 9.3 – GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION et la section 12 – NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR).

## 9.2 ÉPANDAGE AU SOL

Appliquer CONVINTRO MAÏS seul ou dans des mélanges en cuve avec l'équipement terrestre seulement. **NE PAS** appliquer par voie AÉRIENNE.

### Traitement généralisé au sol :

- Il est essentiel que le pulvérisateur soit étalonné correctement avant de mélanger les produits herbicides.
- Appliquer CONVINTRO MAÏS dans au moins 150 litres d'eau par hectare du volume total de pulvérisation. Engrais liquide pour bouillie (solution d'azote) peut remplacer l'eau, partiellement ou en totalité, comme support pour les traitements en pré-semis de surface et en pré-levée.
- Consulter les recommandations du fabricant de buses pour connaître la buse, le réglage de pression et la vitesse du pulvérisateur appropriés pour une performance optimale du produit et une dérive de pulvérisation minimale.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, utiliser des buses à jet plat ou d'autres buses comparables, afin d'obtenir une distribution uniforme de la solution appliquée. NE PAS appliquer avec des buses à jet

- en cône creux ou avec un autre équipement d'application qui n'assure pas un épandage uniforme.
- Bien agiter avant et pendant l'application soit par un système de dérivation ou avec d'agitation mécanique.

### 9.3 CULTURES DE ROTATION ET ESSAI BIOLOGIQUE SUR LE TERRAIN

Seules les cultures suivantes ont été testées en plein champ, ce qui indique qu'elles peuvent être semées sans danger en respectant l'intervalle prescrit après une application de CONVINTRO MAÏS. Pour éviter le risque de dommages aux cultures ultérieures faisant suite à une application à la dose recommandée de CONVINTRO MAÏS, utiliser les cultures et l'intervalle de replantation indiqués sur cette étiquette (dans le cas du mélange en cuve, sur l'étiquette du produit d'association) et respecter toujours l'intervalle de replantation le plus long.

Un essai biologique sur le terrain doit être réalisé au cours de l'année précédant la plantation de toute autre culture afin d'en confirmer la sécurité. À défaut de suivre les directives relatives aux cultures de rotation, celles-ci pourraient subir des dommages.

| Taux d'application de CONVINTRO MAÏS | Intervalle de replantation          | Culture de rotation                         |
|--------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Jusqu'à 585 mL/ha                    | replantation immédiate <sup>1</sup> | Maïs de grande culture                      |
|                                      | 4 mois                              | Blé d'hiver                                 |
|                                      | L'année suivant l'application       | Soja  |
|                                      |                                     | Blé (de printemps), orge, avoine            |
|                                      |                                     | Fléole des prés                             |
|                                      |                                     | Pois de grande culture, pois de conserverie |
|                                      |                                     | Pomme de terre                              |
| Tomate (transplantées) <sup>2</sup>  |                                     |   |
| Jusqu'à 467 mL/ha                    | L'année suivant l'application       | Canola                                      |

<sup>1</sup> Si la culture traitée avec CONVINTRO MAÏS est perdue en raison des conditions environnementales et qu'un réensemencement est nécessaire, le maïs de grande culture peut être réensemencé immédiatement. **NE PAS** effectuer une seconde application de CONVINTRO MAÏS.

<sup>2</sup> Il faut faire preuve de prudence lorsque des tomates sont plantées l'année suivant une application de CONVINTRO MAÏS+Herbicide Aatrex Liquide 480, si le temps est exceptionnellement sec durant la saison de l'application.

#### ESSAI BIOLOGIQUE SUR LE TERRAIN :

Choisir une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec CONVINTRO MAÏS afin d'y semer des cultures dans le cadre de l'essai biologique. Lors de la sélection du ou des sites, vous assurer de tenir compte de facteurs tels que la superficie du terrain, la texture du sol, le drainage et les zones de demi-tour, qui soient les plus représentatifs des conditions propres au champ. Dans les champs de grande dimension, il peut être nécessaire de choisir plus d'un site pour obtenir des résultats fiables. Semer les bandes d'essai perpendiculairement au sens de traitement du champ. Ces bandes doivent être suffisamment longues pour croiser plusieurs passages d'application. Les grandes zones d'essai sont plus fiables que les petites. Pour l'essai biologique d'une culture, utiliser de l'équipement standard pour le travail du sol et l'ensemencement. Préparer un lit de semences et semer les cultures et les variétés susceptibles d'être cultivées l'année suivante. Il est important d'utiliser les mêmes périodes de semis,

conditions, techniques et pratiques agronomiques que celles relatives au semis et à la production des cultures de l'essai biologique. Semer également dans une zone adjacente non traitée avec CONVINTRO MAÏS aux fins de comparaison. Lorsque les cultures lèvent et poussent, examiner ces points importants dans les zones traitées et non traitées avec CONVINTRO MAÏS :

- peuplement de la culture
- développement des racines
- taux de croissance
- couleur et vigueur des plants
- rendement

Permettre aux cultures de l'essai biologique de pousser jusqu'à maturité tout en faisant les observations d'usage. NE PAS effectuer de pulvérisation excessive dans les bandes d'essai avec des herbicides susceptibles d'endommager les cultures de l'essai biologique. Si l'essai biologique indique que des résidus de CONVINTRO MAÏS sont encore présents, poursuivre uniquement la production des cultures indiquées sur l'étiquette et NE PAS effectuer la rotation à d'autres cultures jusqu'à ce que les résultats de l'essai biologique confirment que les cultures sensibles poussent normalement. NE PAS EFFECTUER LA ROTATION À D'AUTRES CULTURES AVANT QUE L'ESSAI BIOLOGIQUE INDIQUE UNE CROISSANCE NORMALE SANS RÉDUCTION DU RENDEMENT.

#### **SECTION 10 : INSTRUCTIONS DE MÉLANGE**

CONVINTRO MAÏS doit être appliqué avec de l'équipement propre et adéquatement calibré. Avant d'ajouter le CONVINTRO MAÏS, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les filtres et les buses ont été nettoyés à fond et que le système d'agitation fonctionne convenablement.

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur au quart ou à la moitié du volume d'eau ou d'engrais liquide (solution d'azote) requis avant d'ajouter CONVINTRO MAÏS.
2. Ajouter lentement CONVINTRO MAÏS dans le réservoir et débiter l'agitation, puis continuer de remplir le réservoir avec de l'eau ou de l'engrais liquide jusqu'à l'obtention du volume requis.
3. Maintenir une agitation suffisante afin de préserver l'uniformité de la bouillie de pulvérisation pendant l'application.
4. Si CONVINTRO MAÏS est appliqué avec d'autres pesticides dans des mélanges en cuve, verser en premier CONVINTRO MAÏS dans le réservoir du pulvérisateur et s'assurer qu'il est complètement dispersé avant de continuer de remplir le réservoir et d'ajouter d'autres pesticides.
5. Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau ou de l'engrais liquide jusqu'à l'obtention du volume requis, tout en poursuivant l'agitation.

Une agitation appropriée doit être maintenue pendant l'application afin de préserver l'uniformité de la bouillie de pulvérisation. NE PAS laisser le mélange reposer pendant une période prolongée. Si la bouillie de pulvérisation repose pendant au moins une heure sans agitation, l'agiter de nouveau pendant au moins 10 minutes avant d'appliquer.

#### **SECTION 11 : NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR**

L'équipement de mélange et de pulvérisation, y compris les pompes, buses, conduites et tamis doit être soigneusement nettoyé avec un nettoyeur pour réservoir de bonne qualité pour éliminer les résidus d'herbicides qui pourraient endommager d'autres cultures. Avant et après l'utilisation de CONVINTRO MAÏS, procéder à un nettoyage complet du réservoir du pulvérisateur, des conduites et des filtres. Ne mélanger que la quantité nécessaire de solution nettoyante. Les étapes suivantes sont recommandées :

1. Vider le reste de la solution de pulvérisation de CONVINTRO MAÏS du réservoir du pulvérisateur et purger le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses avec de l'eau propre.



2. Utiliser un système à jet puissant pour nettoyer l'intérieur du réservoir du pulvérisateur avec cette solution. Veiller à nettoyer toutes les pièces du réservoir, y compris la surface supérieure interne. Si l'on ne dispose pas d'un système à jet puissant, remplir complètement le pulvérisateur de la solution nettoyante pour assurer le contact avec toutes les surfaces internes du réservoir et de la tuyauterie. Débuter l'agitation et recirculer à fond la solution nettoyante pendant au moins 15 minutes. Tous les dépôts visibles doivent être éliminés du système de pulvérisation.
3. Purger les tuyaux, les conduites de pulvérisation et les buses pendant au moins 1 minute avec la solution nettoyante.
4. Éliminer les rinçures produites aux étapes 1 à 3 conformément à la réglementation provinciale.
5. Répéter les étapes 2 à 4.
6. Laver les surfaces extérieures du réservoir du pulvérisateur, les buses et les rampes.
7. Enlever les buses, les tamis et les crépines et les nettoyer séparément avec une solution d'ammoniac après avoir suivi les étapes susmentionnées.
8. Rincer tout le système de pulvérisation avec de l'eau propre.

Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir d'autres données sur le nettoyage du pulvérisateur.

## SECTION 12 : RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que CONVINTRO MAÏS est un herbicide des groupes 12 et 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à CONVINTRO MAÏS et à d'autres herbicides des groupes 12 ou 27. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :**

1. Dans la mesure du possible, alterner CONVINTRO MAÏS ou les herbicides des mêmes groupes 12 et/ou 27 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
2. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
4. Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en

nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champs et en utilisant des semences non contaminées.

5. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
6. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
7. Pour obtenir d'avantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer au numéro sans frais 1-888-283-6847 ou à [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca).

CONVINTRO<sup>MD</sup>, Roundup WeatherMAX, R/T 540, Transorb, VaporGrip et XtendiMax sont des marques déposées de Bayer. Tous les autres produits sont des marques déposées ou des marques de commerce de leurs sociétés respectives.

240813